



**RÉPUBLIQUE FRANCAISE**  
**VILLE DE BUTRY-SUR-OISE**  
**DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE**

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU JEUDI 04 AVRIL 2024 – 19h**

---

**DÉLIBÉRATION N° DCM2024014**

---

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE QUATRE AVRIL

Légalement convoqué le 04 avril 2024, en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de la Commune de Butry sur Oise s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur NOËL Claude, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 29 mars 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29 mars 2023.

**ÉTAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :**

M. Claude NOËL, Mme Géraldine DUVAL, M. Bruno BOURIAUD, M. Benoît DUMONT Mme Caroline SEVEGRAND, Mme Valérie LIMOUZIN, Mme Virginie CABUROL, Mme Jacqueline CARIMALI, M. Gilles PAIGNON, M. Arnaud LORENZI, M. Robert ESPECEL, Mme Sabrina TERRASSE.

**ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS à l'ouverture de la séance :**

Mme GARNAVULT, qui a donné pouvoir à Mme DUVAL  
M. PRIoux, qui a donné pouvoir à M. NOËL  
M. BOURGOIN, qui a donné pouvoir M. DUMONT  
Mme AMBLAS, qui a donné pouvoir Mme SEVGRAND  
Mme GONSARD, qui a donné pouvoir M. ESPECEL

**ÉTAIENT ABSENTS à l'ouverture de la séance :**

M. Denis KLETZLEN-BODES  
M. Alain LASMAN

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme Sabrina TERRASSE



## CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2024

### DÉLIBÉRATION N° DCM2024014

#### Objet : Budget Prévisionnel 2024

**Rapporteur : Monsieur Bruno BOURIAUD, adjoint aux finances**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants, L.2311-1 et suivants, L.2312-1 et suivants,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57 développée,

**Vu** la délibération n° DCM2024012 du Conseil Municipal du 04 avril 2024, portant approbation du compte administratif 2023 du budget général de la Ville,

**Vu** la délibération n° DCM2024013 du Conseil Municipal du 04 avril 2024, portant affectation du résultat 2023 du budget général de la Ville,

**Vu** le Budget Prévisionnel remis aux membres du Conseil Municipal,

**Après** en avoir délibéré ;

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

↳ **Adopte** le Budget Prévisionnel 2024 équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

- En section de fonctionnement à : 2 592 169.46 €
- En section d'investissement à : 1 088 731.34 €

Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication  
Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise  
(articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures  
Pour copie conforme :  
A Butry-sur-Oise, en mairie, le 04 avril 2024

Le Maire,  
**Claude NOËL**

